

ABONNEMENTS.

Un mois. . . . . 4 fr.
Trois mois. . . . . 11 »
Par la poste. . . . . 15 »
En N°. . . . . 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES,

2) centimes par ligne

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or. N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

ALLEMAGNE. — Francfort, 30 juin.

Personne ici ne doute que le voyage du prince Guillaume dans les provinces rhénanes, sa visite à Trèves et à Luxembourg, son entrevue à Aix-la-Chapelle avec le comte de Seckendorf, notre ambassadeur à Bruxelles, n'aient eu un but politique qui concerne la Belgique. Si, dans la conférence de tant de têtes couronnées, que nous avons vue réunies ici, il n'a pas été question de politique, on ne pense pas qu'il en sera de même lorsqu'elles se réuniront pour la seconde fois à Tœplitz, et là la question qui concerne la Belgique pourra bien être définitivement fixée, en même temps que d'autres questions relatives à la politique générale.

Le courrier de Rome arrivé ici le 23 a apporté les nouvelles les plus satisfaisantes; le pape cherche à arranger les différends qui existent et fait connaître, à toute occasion, les sentimens les plus amicaux pour notre maison régnante. (C. de Hambourg.)

— On écrit de Hanovre, le 24 juin :

Nous sommes enfin arrivés au moment où le sort de la constitution de 1833 va se décider, la seconde chambre ayant encore adopté plusieurs changemens importants dans le nouveau projet de constitution, et entre autres la responsabilité des ministres, l'immovibilité des serviteurs royaux chargés de fonctions judiciaires et administratives en même temps, qui, comme les employés de la justice, ne pourront être destitués que par un jugement; le rétablissement du § 161 de la constitution de 1833 qui ordonne à tous les employés civils de prêter le serment de fidélité à la constitution; après avoir rejeté tout le sixième chapitre, qui n'accordait pas aux chambres le droit de refuser les budgets, et qui se résumait dans la pensée exprimée par le député de la ville de Nieubourg, qui a posé en principe; que les états n'émanaient pas de la souveraineté du peuple, mais que les membres n'étaient que des sujets qui ne pouvaient jamais se refuser à payer les contributions décrétées par le gouvernement, et surtout quand la première chambre a refusé d'accepter la proposition faite par la chambre des députés.

Du 25. — Aujourd'hui la chambre a adopté, une fois pour toutes et par appel nominal, la proposition du député Conrad, avec un amendement du docteur Lang, en ces termes: « Les états veulent bien délibérer sur la constitution qui leur a été présentée par S. M.; mais ils doivent être de l'opinion que, par là, la constitution qui a existé légalement avant l'avènement au trône de S. M., ne peut être ni abrogée, ni changée convenablement, si la représentation établie suivant la loi fondamentale, d'accord avec les propositions des états concernant le nouveau projet de constitution, n'y donne pas, ainsi que les états provinciaux, son assentiment. » Cette résolution importante n'a été prise qu'après une délibération animée qui n'a pas moins duré de cinq heures, à la majorité de dix voix.

Avant d'aller aux voix, le président de la chambre déclara de nouveau que la proposition principale, ainsi que l'amendement du docteur Lang, ne pouvaient pas être mis aux voix; les commissaires du gouvernement ont été du même avis; mais la chambre, persistant dans sa résolution, le président et les commissaires la quittèrent, et les votes furent recueillis sous la présidence du docteur Lang, vice-président.

— On écrit de Hambourg, le 27 juin :

On parlait beaucoup aujourd'hui d'une émeute qui vient

d'avoir lieu à Stockholm. A raison du procès intenté à l'assesseur Crusenstolpe et par l'effet des observations émises par plusieurs journaux sur sa condamnation, il y avait eu la semaine dernière quelque fermentation dans cette capitale. Dans la soirée du 20, une masse de peuple se rassembla devant l'Hôtel-de-Ville en réclamant la mise en liberté de M. Crusenstolpe, demande qui ne fut pas accordée. Pour lors la foule se divisant en trois parties, alla briser les vitres des maisons occupées par quelques membres du jury et de la cour qui avaient condamné l'assesseur. Les clameurs et les désordres continuèrent jusqu'à ce qu'un détachement de troupes parvint à rétablir la tranquillité sans effusion de sang. Le prince royal et le commandant de place, baron Sprengporten, ont concouru personnellement à mettre fin au désordre.

ANGLETERRE. — Londres, le 1er juillet.

Hier soir la Reine a donné un grand dîner au nouveau palais; au nombre des invités se trouvaient le duc de Nemours, l'ambassadeur de France et la comtesse Sébastiani; le duc et la duchesse de Palmella, les ambassadeurs extraordinaires de France, de Belgique et d'Espagne, et quelques autres personnalités de distinction.

— On croit généralement dans la cité, dit le Morning-Chronicle, que le gouvernement de Portugal, loin d'être affaibli, aura été avantageusement servi par les derniers troubles; ce fait est confirmé par la plupart des correspondances de Lisbonne. Les signataires de ces lettres pensent que le mouvement est arrivé fort à propos pour le ministère, à la veille des élections, et que le gouvernement pourra plus facilement faire entrer dans la chambre des hommes influents. Presque tous les journaux de Lisbonne représentent les cours comme étant en hausse le lendemain de la tentative révolutionnaire.

FRANCE. — Paris le 2 JUILLET.

Le duc de Nemours sera de retour à Paris le 15 juillet, mais il n'y restera pas pour l'anniversaire des trois jours. Il partira le 25 pour être rendu le 25 au camp de Lunéville. Le commandement de ce camp avait été offert au général Oudinot, qui a refusé à cause de la maladie de sa fille. C'est le général Dejean qui doit, dit-on, prendre sa place.

— Un journal annonce à tort que le roi a repris le projet de faire un voyage avant la fin de l'année, dans les départemens méridionaux. Ce projet est définitivement ajourné à l'année prochaine.

— M. Molé a été appelé aujourd'hui à 6 heures du matin à Neuilly, par suite des dépêches que le roi avait reçues de Bruxelles.

— M. Rotschild, après une conférence avec M. Lehon et le ministre de Prusse, a expédié, ce matin, un courrier pour Bruxelles.

— M. le ministre de l'intérieur vient d'envoyer une dépêche aux préfets pour leur demander un compte rendu sur la conduite des condamnés politiques amnistiés, qui résident dans les départemens.

— On assure que l'intention du ministre est d'accorder une nouvelle amnistie à l'occasion de l'accouchement de la duchesse d'Orléans. Les contumaces politiques y seraient compris.

FEUILLETON.

UN DUEL A NAPLES.

C'était dans un jardin public à Naples, par une belle soirée d'été. Quatre ou cinq jeunes hommes, assis sous des orangers en fleurs, prenaient des sorbets et préparaient l'oreille aux symphonies musicales qui égaient d'ordinaire les rendez-vous favoris d'une oisive et indolente population.

— Qu'avez-vous, Glyndon, demanda l'un des jeunes hommes à celui qui était placé vis-à-vis de lui; pourquoi cette pâleur? Êtes-vous malade? Par saint Patrick, vous tremblez la fièvre. Je vous conseille de rentrer à l'hôtel; ces nuits italiennes sont dangereuses pour nos constitutions bretonnes.

— Ce n'est rien, répartit Glyndon; c'était un frisson subit, involontaire, dont je ne saurais me rendre compte.

— Les deux interlocuteurs étaient anglais, comme il était aisé de le reconnaître à leur accent. Un troisième personnage prit la parole, et s'exprimant en bon italien :

« Je crois comprendre ce que vous ressentez, dit-il à Glyndon, et j'essaierai de l'expliquer. Vous devez avoir souvent éprouvé, messieurs, surtout lorsque vous vous êtes trouvés assis comme nous le sommes, à l'ombre du soir, une étrange sensation d'horreur. Le sang se glace, la chaire se crispe, les cheveux se dressent; on n'ose lever les yeux; on craint davantage encore de les tourner vers les coins obscurs de l'appartement ou du lieu où l'on se trouve; nous nous imaginons que quelque chose de surnaturel nous arrive. Tout à coup le charme se rompt; on se retrouve dans son assiette ordinaire; on est prêt à rire de sa propre faiblesse. Dites, n'avez-vous pas tous éprouvé ce que j'essaie de décrire, et ce dont monsieur vient de se plaindre tout à l'heure. »

— Oui, monsieur, répondit Glyndon, vous avez exactement défini ce que j'ai éprouvé.

— D'après une de nos superstitions nationales, dit Mertoun (l'Anglais qui avait adressé le premier la parole à Glyndon), à l'instant où nous sentons ainsi notre sang se glacer, quelqu'un foule aux pieds la place où nous serons ensevelis.

— Chaque pays a ses superstitions pour expliquer un même phénomène, reprit l'étranger. Une secte arabe veut qu'en ce moment Dieu soit occupé à décider l'heure de notre mort ou de celle d'une personne qui nous est chère. Le sauvage Africain, dont l'imagination est tourmentée par les rites hideux d'une idolâtrie monstrueuse, croit que l'esprit du mal est en train de l'attirer à lui par les cheveux.

— C'est un accident tout physique, à mon avis, dit un jeune

Italien le comte Getola; c'est un frisson comme on en éprouve durant le premier travail de la digestion.

— D'où vient alors, répondit l'étranger, que toutes les nations, polices ou sauvages, voient dans cette sensation un noir pressentiment, un sinistre avant-coureur de quelque catastrophe? Pourquoi surtout y attachent-elles toute l'idée de quelque chose de surnaturel? Je crois, pour ma part,...

— Que croyez-vous, demanda Glyndon avec curiosité.

— Je crois, poursuivit l'étranger, que c'est le résultat de la répugnance et de l'horreur qui soulève ce qu'il y a d'humain en nous contre quelque chose d'invisible, d'antipathique à notre nature, d'insaisissable pour nos sens imparfaits.

— Croiriez-vous aux esprits, par hasard? interrompit Mertoun, d'un ton incrédule.

— Je ne dis pas cela, et certes, je ne saurais croire aux esprits tels que le cerveau creux de nos métaphysiciens s'imaginent concevoir. Mais pourquoi n'y aurait-il pas des êtres matériels d'une nature aussi insaisissable que les animauxcules, habitans de l'air que nous respirons, êtres immatériels qui n'en sont pas moins maléfiques pour échapper à toute analyse chimique. Le monstre qui naît, vit et meurt dans une goutte d'eau, monstre vorace, insatiable, que nous voyons se repaître de créatures plus petites encore que lui, n'est pas moins terrible, toute proportion gardée, que les tigres du désert; oui, je le répète, pourquoi ne serions-nous pas entourés d'êtres nuisibles? Pourquoi le Tout-Puissant, dans le secret de sa Providence, n'aurait-il pu revêtir des esprits maléfiques de formes aussi transparentes et aussi tenues que l'air. Mais, ce sont là de vaines paroles, de vides spéculations, me direz-vous...

— En achevant ces mots, l'étranger se leva et prit congé de la société.

« Quel est ce monsieur? demanda vivement Glyndon. Le connaissez-vous, Mertoun? »

— Non, vraiment.

— Ni moi, répondit un autre Anglais.

— Je le connais un peu, dit le comte Getola, et il était avec moi lorsque je vous ai rejoints. Nous cautions botanique, science à laquelle je ne suis pas le moins du monde initié. Voilà quatre ou cinq mois qu'il habite Naples; il est riche, immensément riche, à en juger par ses dépenses. Notre liaison, si on peut donner ce nom à des rapports aussi passagers que les nôtres, a singulièrement commencé.

— Et comment donc? interrompit Glyndon; racontez-nous cela. L'air mystérieux et sévère de ce personnage m'a beaucoup intrigué. Je le regardais au moment où j'ai été saisi de ce frisson; certes, ce n'est pas sa

— On écrit de Toulon, le 28 juin :

La division anglaise commandée par l'amiral Stopfort est arrivée sur notre rade. Elle se compose de quatre vaisseaux, savoir : la PRINCESSE CHARLOTTE, portant le pavillon de l'amiral, VANGARE, le RODNEY, le BUGHAM, de la frégate le BARRAM, de la corvette le CORASFOED, du brick L'ARLEQUIN et du bateau à vapeur le RHADAMANTE. On avait tant parlé des fêtes qui devaient avoir lieu à bord de ces bâtimens à l'occasion du couronnement de la reine d'Angleterre, qu'on s'attendait à voir du merveilleux, mais jusqu'à ce moment tout s'est borné à un échange de plusieurs salves d'artillerie.

— Un bien triste accident vient encore de se renouveler sur le chemin de fer de Paris à Saint-Germain. Un voyageur avait eu l'imprudence de passer la tête par l'une des portières de la voiture. Il fut surpris dans cette position par un tunnel et il eut le crâne brisé par le choc. Il a été transporté à St.-Germain, où il est mort peu après. On ne saurait trop recommander à MM. les administrateurs une surveillance sévère et de tous les instans.

BELGIQUE — Bruxelles, le 3 juillet.

Hier au soir, de sept à neuf heures et demie, et en présence de plusieurs mécaniciens et connaisseurs, a eu lieu sur la chaussée d'Anderlecht, un essai du remorqueur de M. Dietz. Cette expérience à laquelle devaient assister deux commissaires du gouvernement (MM. Kindt et Guillery) a encore été plus satisfaisante que les précédentes. La puissante machine, malgré les ondulations du pavé, malgré les accidens du terrain, a suivi toutes les impulsions que lui donnait le conducteur, avec autant et peut-être plus de facilité que ne le font les locomotives du chemin de fer dont les roues sont pour ainsi dire scellées entre les rails.

— Le tribunal de commerce d'Anvers, par jugement rendu hier, a déclaré nulle la première Société d'Assurance sous la direction de M. A. Morel, aussi bien envers les actionnaires à l'égard desquels le tribunal avait sursis à son jugement qu'envers ceux à l'égard desquels il a prononcé antérieurement.

Bruxelles, le 3 juillet. (3 heures.) La Bourse continue à être agitée par les débats sur les révisions du soir. Entre les partisans des Sociétés de Lloyd et des Fonds Publics, surgit une opinion tierce qui veut tenir ses séances à la Bourse même. Ce sont MM. les Agents de Change qui forment cette dernière nuance. Nous voilà donc à la veille d'avoir trois cotés le soir, ce qui sera fort embarrassant pour les capitalistes et spéculateurs, car les cours ne pourront être les mêmes aux trois réunions. Ce qu'il y a de plus évident, c'est que la nécessité d'une assemblée, facilement contestable, est cependant admise à l'unanimité, puisqu'on ne diffère que sur le local à choisir.

Fonds de l'Etat : dette active 2 1/2 p. c. 55 A., 3 p. c. 102 P., 4 p. c. 95 1/4. Société Générale titres en nom fl. 855 A., certificats au porteur émission de Paris 1760 A.; Société de Mutualité 1180 (118) A.; 1182 50 (118 1/4) P.; Canal de la Sambre à l'Oise 1142 50 (114 1/4) P.; Bois de Hamandes 97 (485) P.; Chemin de fer : Sambre et Meuse 94 5/4 (475 75) A.; Cologne 1005 et A. Banque Foncière coupon détaché 101 1/2 P.; Emprunt de la ville en hausse 98 1/2 A.

L'actif espagnol n'a pas donné lieu à beaucoup de transactions, il n'a eu qu'un seul cours 21 1/2 A.

MARCHÉ DES HUILES ET GRAINES.

Les graines et huiles sans affaires, tourteaux de colza demandés, tourteaux de lin faibles. Voici la cote : huile de colza au comptant fl. 58 1/2, septembre 60 5/4, octobre 61 1/4, novembre 61 5/4, décembre 62; huile de lin fl. 46 5/4; graine de colza fl. 14 1/2 à 14, de lin 10 1/2 à 9 5/4; tourteaux de colza fl. 87 à 86, lin 118.

figure qui m'a fait peur; il n'y a pas un plus bel homme à Naples. Voyons votre histoire, Getola.

— Mon histoire, la voici. J'étais un jour, c'est-à-dire un soir, dans une maison de jeu, dans un de ces antres que vous qualifiez si bien d'enfer, à Londres. Mes poches et mon portefeuille étaient vides; j'avais même beaucoup perdu sur parole. Je m'éloignais en rugissant du fatal tapis vert, lorsque le signor qui nous quitte s'approche de moi et me dit : « La fortune est cruelle ce soir, comte Getola, mais c'est une beauté capricieuse qui n'est jamais plus près de combler vos vœux que lorsqu'elle vous honte. Vous aimez le jeu; moi je le hais, et pourtant je n'aime pas à rester spectateur impassible d'aucune lutte. Jetez ce billet de banque pour moi, je cours tous les risques; nous partagerons le gain. » Une aussi bizarre proposition m'étonna; je ne connaissais pas celui qui me la faisait, bien qu'il m'eût nommé par mon nom. Mais le râteau du croupier faisait sonner l'or, et tout mon être était concentré dans le tympan de mon oreille. Je brûlais de récupérer mes pertes; j'acceptai.

« C'est à une condition, lui dis-je; je serais de moitié dans les chances de perte. »

— Comme vous voudrez, répondit le signor Zicci (c'était le nom de l'étranger) avec un sourire ironique; mais vos scrupules sont superflus, vous ne perdrez pas.

La chance tourna en effet de mon côté. Je me levai, les poches pleines d'or, et le portefeuille rempli de billets de banque.

Notre bonheur était si merveilleux qu'un Sicilien (vous savez qu'ils ont le caractère irritable) nous chercha querelle et finit par nous accuser de tricherie.

« Nous n'avons rien fait contre les règles, dit le signor Zicci; il est fâcheux qu'un individu ne puisse gagner sans que d'autres perdent; mais ce n'est pas notre faute. » Le Sicilien prit la douceur de mon nouvel associé pour de la poltronnerie, et finit par le provoquer en duel.

« Je ne cherche pas les querelles, répondit Zicci, mais je ne recule pas devant une insolence. »

Nous sortîmes de la salle pour gagner une espèce de bosquet au fond du jardin; il faisait un beau clair de lune. Le signor Zicci, dont j'étais, bien entendu, le second, me prit à part et me dit :

« Cet homme va mourir, et je devrai me cacher pour quelque temps afin d'échapper aux poursuites. Veillez à ce qu'il soit enterré dans l'église de Saint-Jahvier, dans le caveau de son père; il le faut pour que je sois justifié d'avoir versé son sang. »

— Vous connaissez donc sa famille? lui demandais-je. Et comment êtes-vous sûr de le tuer? Un Sicilien doit savoir manier une épée.

— Sans aucun doute; et pensez-vous que, s'il ne se croyait sûr de la sienne, il provoquerait ainsi le premier venu? C'est un bretteur; mais

Anvers, deux heures 5/4. — Par voie télégraphique. Ardois 21 5/8  
P. 6/16 A.; Banque d'Industrie 115 1/2 116 1/2 117 1/8 117 3/4  
12; Banque Commerciale 129 1/2 130; Chemins de fer Sambre et Meuse  
A 5/4 A.

LIÈGE, LE 4 JUILLET.

EXPOSÉ DE LA SITUATION DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

L'exposé de la situation de la province de Liège, sous le rapport de son administration, fait par la députation permanente au conseil provincial, a été distribué hier à chacun de ses membres. Nous venons de le parcourir. Il renferme des renseignements précieux sur la statistique de l'instruction, des établissements de bienfaisance, sur les acquisitions, aliénations, échanges de tous les établissements publics; il mentionne les actes importants sur lesquels l'autorité provinciale a eu à délibérer depuis la session de 1857; il traite avec netteté et précision les questions les plus ardues; signale les améliorations que réclament nos lois et rend à César ce qui appartient à César. Nous aimons cette franchise qui sied au gouvernement constitutionnel et qui permet la défense.

Avant d'aborder la partie purement administrative, ce qui réclamera de nous un examen soigneux, nous allons faire connaître les vœux qu'émet la députation sur des objets d'intérêt général, et réunir les griefs qu'elle articule contre des fonctionnaires de tous les rangs.

L'autorité provinciale, après avoir constaté que, dans certaines communes, on admet, pour former le cens électoral, des centimes additionnels aux provinces et aux communes, et que, dans d'autres, on les rejette, désire que l'autorité compétente fasse disparaître cette inégalité par des moyens légaux.

Elle renouvelle les vœux qu'elle avait émis dans son rapport de l'an dernier pour que la question de la réforme électorale reçoive, après un mûr examen, une solution conforme aux vrais intérêts du pays.

Elle signale à la sollicitude de M. le ministre de la justice la proposition tendante à réunir, sous une seule et même administration, les bureaux de bienfaisance et les hospices existant dans chaque localité, ainsi que le projet de revoir et de modifier la législation sur les établissements de bienfaisance.

Elle désire que les monts de piété de Liège, Verviers et Huy perçoivent, sur les sommes prêtées, un intérêt moins élevé que celui qui est accordé à ces administrations par les réglemens en vigueur. Elle renouvelle le vœu que les conseils de fabrique soient placés sous la surveillance et le contrôle des administrations communales, et signale notamment le budget qui est approuvé par l'évêque seul, tandis que les communes doivent venir à leurs secours, en cas d'insuffisance de leurs revenus, alors même que cette insuffisance proviendrait de folles dépenses, pour lesquelles on ne les aurait pas consultées.

Elle réclame, pour la loi sur l'enseignement supérieur, et surtout le jury d'examen, de promptes améliorations.

Elle signale dans les termes suivans à l'attention du gouvernement la loi sur l'instruction primaire :

« Elle est depuis longtems désirée, comment se fait-il donc qu'elle soit encore attendue? Comment se fait-il que le législateur tarde tant à accomplir ce qu'il devrait regarder comme son premier devoir. »

Elle émet le vœu que la ville de Liège procure à l'Académie royale des Beaux-Arts un local suffisamment spacieux pour la réunion complète de toutes les branches d'enseignement, pour l'admission de 5 à 600 élèves et pour le dépôt de la riche et nombreuse collection de modèles achetés à Paris.

Elle rappelle qu'elle a plusieurs fois, mais vainement, appuyé l'école vétérinaire dans ses demandes tendantes à ce que le jury d'examen soit composé en nombre égal de professeurs de Liège et de Bruxelles, et à ce que le gouvernement accorde les mêmes avantages aux élèves des deux écoles.

Elle signale quelques-unes des modifications que l'on devrait apporter aux lois sur la milice, et demandée la révision des dispositions sur la garde civique.

Vous avez lu l'Évangile : « Celui qui frappe avec l'épée périra par l'épée. » Vous le ferez enterrer dans l'église de Saint-Janvier, à côté de son père; vous direz que telles ont été ses dernières intentions.

Le Sicilien ne se fit pas attendre; il refusa tout accommodement. Les deux antagonistes se mirent en ligne, se mesurèrent des yeux; leur fer s'engagea, le cliquetis des épées fut vif mais court.

Le provocateur tomba, je courus à lui, le râle de la mort étouffait déjà sa voix; avez-vous quelques affaires à régler? Voulez-vous un prêtre? ou désirez-vous être enterré. Il ne put répondre, mais il indiqua de la main la côte de Sicile. Son témoin était allé chercher un docteur; je restai seul auprès de lui: Ne préférez-vous pas, lui dis-je, être enseveli dans le mausolée de votre père. — A ces paroles, sa physionomie prit une expression plus convulsive; ses yeux sortirent de leur orbite; il poussa un dernier cri! L'homme si violent encore tout à l'heure n'était plus qu'un cadavre.

Voilà une aventure plus noire qu'un roman d'Anne Radcliff, interrompit Mertoun.

Attendez le dénouement, reprit Cetola. Le défunt avait une maison à Naples. J'allai trouver son homme d'affaires et je lui dis (puisse ce mensonge ne pas peser contre moi dans la balance du jugement!) que la dernière intention de son maître était d'être enterré à côté de son père. Quoi de plus naturel en effet? On ensevelit donc le Sicilien dans l'église de Saint-Janvier. Mais en ouvrant le caveau, on fit en partie sauter le couvercle du cercueil du vicillard, dont le squelette apparut. Un médecin qui assistait à l'opération, promenait machinalement le doigt sur le crâne, lorsqu'il sentit son doigt arrêté par une aspérité singulière; c'était près de l'occiput. Il regarde, et jugez de sa surprise, quand il reconnut l'extrémité d'une mince pointe d'acier qu'il parvint à extraire. Cette découverte éveilla d'étranges soupçons. Le père était riche et avare; le fils prodigue et vicieux. Le vicillard avait été enterré à la hâte et enseveli par un seul domestique. Les soupçons éveillés, on établit une enquête. Le domestique se contredit, et finit par tout avouer. L'invention était diabolique. La pointe d'acier enfoncée jusqu'à la cervelle, avait consommé le parricide, sans qu'une goutte de sang coulat.

Mais comment le signor Zicci avait-il eu connaissance du crime? quelle fut sa déposition en justice?

Sa déposition fut à peu près nulle. Il déclara qu'il avait visité par hasard, et le matin même, l'église de Saint-Janvier, où il avait remarqué la sépulture du comte Salvoglio. Un cicérone lui avait dit que le fils du comte habitait Naples, et que c'était un dissipateur, un fâcheux. J'ai fini, messieurs, et je vous souhaite le bonjour.

Vous pensez-vous de cette histoire, dit Glyndon, en prenant le bras de Mertoun pour regagner son hôtel.

Mon Dieu! moi; ce signor Zicci, avec son air mystérieux et son goût

Maintenant, voici l'analyse des griefs énumérés :

Le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères n'a encore donné aucune suite à la résolution prise par le conseil provincial en 1857 au sujet de la demande de réunion, sous le rapport administratif, du canton de Stavelot à l'arrondissement de Verviers.

Le même fonctionnaire a pris un arrêté le 16 août 1857, par lequel le gouvernement se réservait jusqu'au 1er mai 1858 pour approuver le budget provincial; toutefois le roi approuva, le 6 octobre 1857, ce document, en mettant une réserve pour l'établissement d'un receveur provincial et l'emploi des fonds perçus et à percevoir pour le canal de Maestricht à Bois-le-Duc; le 18 avril 1858, il statua que les articles du budget tenus en réserve seraient considérés comme nuls et non avenues.

Cependant, à cette même époque, des projets de loi tendant à trancher les difficultés venaient d'être adoptés par la chambre des représentans, et il ne paraissait pas impossible d'obtenir la sanction du sénat avant l'expiration du délai, 1er mai 1858.

Le même fonctionnaire n'a pas répondu aux observations que lui a présentées la députation provinciale relativement à sa contestation avec la ville de Liège au sujet des bâtimens occupés par la brigade de gendarmerie stationnée dans cette ville.

Tout ce qui concerne les routes fera l'objet d'un rapport spécial; nous ignorons si le ministre des travaux publics a secondé nos représentans provinciaux pour de nouvelles routes dont la province a un besoin si pressant.

Pour suivre l'ordre hiérarchique, c'est M. le gouverneur dont il va s'agir maintenant.

La députation lui reproche d'avoir, contrairement à la marche tracée par l'art. 86 de la loi communale, transmis immédiatement, et sans le lui avoir communiqué, à l'administration communale de Tilff, l'arrêté suspensif de celui qui interdisait toute plantation de croix dans le cimetière ou autre endroit de la commune, et toute prédication en plein air qui ne seraient pas autorisées par le collège des bourgmestre et échevins.

M. l'évêque et le commissaire de l'arrondissement de Liège transmettaient au gouverneur seul la réponse aux lettres qui leur étaient adressées par la députation.

Les représentations faites au premier par l'intermédiaire de M. le gouverneur, renouvelées à plusieurs reprises, sont restées sans résultat; aussi toute correspondance a-t-elle cessé avec M. l'évêque, et ce soin est laissé à M. le gouverneur seul.

Quant à M. le commissaire de l'arrondissement, il a fini par correspondre directement avec la députation pour les affaires qui sont dans ses attributions.

Par arrêtés royaux du 2 juillet, M. Jean-Michel Rigot, clerc de notaire à Liège, est nommé notaire à Stavelot, en remplacement de M. de Give, appelé à d'autres fonctions; et la démission de M. Hadelin de Froidmont, notaire à Haccourt, canton de Glons, est acceptée.

Par arrêté royal du 30 juin; le conseil de fabrique de l'église de Bovenistier, province de Liège, est autorisé à accepter la fondation de six messes, créée par M. le baron Vandestein de Jehay.

D'après des nouvelles particulières nous pouvons considérer comme certain que la conférence de Londres ne serait pas encore près de se réunir. Plusieurs des ambassadeurs des puissances se disposent au contraire à prendre un congé après les fêtes du couronnement.

Nous apprenons également qu'une indisposition assez grave a empêché lord Palmerston d'assister au couronnement.

Il résulte d'une autre correspondance, que l'ambassadeur extraordinaire de Belgique joint à Londres de la plus grande considération. Le prince de Ligne se fait surtout remarquer par ses manières aisées et sa dignité. Il n'épargne aucun

pour la botanique, me fait l'effet d'un charlatan, et le signor Cetola, d'un compère.

Permettez-moi d'être d'un autre avis, mon cher Mertoun : que Cetola soit un libéty, un joueur, je le veux bien, mais c'est un homme d'honneur. Et puis l'air calme, majestueux, hautain même du signor Zicci, n'annonce pas un intrigant.

Eh ! mon cher Glyndon, le monde n'est-il pas un carnaval perpétuel? Est-il un seul individu qui ne cherche à masquer ses défauts par l'apparence des vertus contraires? Fréquenterait-il Cetola, s'il avait la rigidité de moeurs qu'annonce ce physique de Curtius.

Nous le fréquentons bien, mais parlons d'Isabelle.

Eh bien, où en sont tes amours? songes-tu toujours à épouser cette actrice? que dira ta famille?

Que m'importe à moi, ce qu'on dira en Angleterre, puisque j'ai résolu de vivre et de mourir en Italie!

Prends garde que le ciel ne t'entende! Le lendemain, Glyndon côtoyait à cheval la côte napolitaine, au delà de la grotte de Pausilippe. L'après-midi était avancée, le soleil avait perdu de sa force; une brise rafraîchissante ridait à peine la mer calme et argentée. Le cavalier s'arrêta tout à coup près d'un homme incliné vers la terre, où il semblait observer quelque objet. C'était Zicci.

Singulière rencontre! signor, dit Glyndon à Zicci, auriez-vous découvert quelques antiquités? Elles sont communes comme les cailloux sur cette route.

Je n'ai découvert qu'une fleur, répartit Zicci, en montrant à Glyndon une petite plante à fleurs blanches; mais j'étais si occupé de ma découverte, que je ne vous aurais pas aperçu si vous aviez brusquement passé votre chemin.

Pardonnez de vous avoir interrompu.

C'est une faute bien réparable.

Je ne reconnais pas à ce froid accueil, signor, la politesse de vos compatriotes. Notre connaissance date d'hier, il est vrai; mais si je tenais à la cultiver, rejeteriez-vous mes avances?

Je ne rejette les avances de personne; mais... croyez-vous à l'influence des astres? jeune homme.

Je ne sais trop, répartit Glyndon, un peu étourdi de cette brusque question.

Je répondrai pour vous : Oui, vous croyez à l'influence des astres; car vous êtes enthousiaste. Eh bien! si nous consultions tous les deux une de ces vieilles sibylles qui lisent la destinée des hommes dans les lignes de leurs mains, ces prophétesses ou sorcières, si vous l'aimez mieux, vous diraient que mon étoile jeta un reflet sinistre le jour où la votre prit place aux cieux.

J'avais entendu parler de votre savoir en botanique; mais je ne

frais; la beauté de ses équipages et l'illumination de son hôtel, qui était la plus brillante de toutes, ont généralement fixé les regards du public. (Indépendant.)

On a cité la magnificence des équipages des ambassadeurs extraordinaires faisant partie du cortège du couronnement belge. Voici ce que l'on rapporte de celui de l'ambassadeur belge :

« La couleur foncée de laque de la voiture du prince de Ligne se mêlait d'une manière agréable avec des larges raies d'or et avec un entourage rouge. Les armoiries sur les panneaux, sur l'impériale, aux quatre coins, des couronnes princières. Les moyeux des roues en bronze sculpté; le siège couvert d'un drap écarlate avec des rubans d'argent de neuf pouces. Six chevaux, dont quatre menés par des postillons, avec des écuyers montés sur des chevaux gris. Le fond des livrées écarlate, avec le collet et les paremens jaunes brodés en argent. Les postillons habillés en drap écarlate avec des broderies en argent.

Des lettres du Hanovre annoncent, sous la date du 29 juin, que l'assemblée des Etats vient d'être ajournée. Ce qui s'était passé dans la séance du 25 explique cette mesure. — (V. la rubrique Allemagne.)

On écrit d'Amsterdam, le 1er juillet :

On apprend que M. Brade, ingénieur et directeur de la Société hollandaise des chemins de fer a demandé la concession d'un rail-way d'Utrecht à la frontière belge, par Vianen, Gorcum et Bréda. Si S. M. la lui accorde, on assure que les fonds suffisans seront réunis par quelques capitalistes. L'ouverture de cette voie ne rendrait que plus productive celle d'Amsterdam à Arnhem. (AVONBODE.)

Dans sa revue de la quinzaine, la REVUE DES DEUX MONDES ne contient que ce seul paragraphe sur la question belge :

La joie de l'opposition, qui s'est jetée sur l'affaire de Belgique comme sur une proie, sera sans doute trompée. La GAZETTE D'AUGSBOURG a beau annoncer une campagne de troupes de la confédération, dans une correspondance venant peut-être de Paris, il paraît certain que l'Angleterre admet qu'une partie du traité des 24 articles peut être encore soumise à discussion. La France, ou plutôt la Belgique, n'est donc pas abandonnée, comme on l'a dit, par l'Angleterre, et tant que la France et l'Angleterre s'entendront pour la paix du monde, cette paix ne sera pas troublée.

On mande de Bamberg, qu'on y a embarqué ces jours-ci deux grandes voitures pour le service du chemin de fer d'Amsterdam à Harlem. Ces voitures sont arrangées pour 24 ou pour 50 à 56 personnes; elles ont bon air; sortent des ateliers de M. Schwarzkopf, et coûtent ensemble 4000 florins.

La GAZETTE D'AUGSBOURG contient, sous la date de Londres 18 juin, un article où l'on répète que l'Angleterre s'en tient aux 24 articles, et que par suite de la décision récente de la diète, la conférence n'aura plus à s'occuper du territoire.

En revanche ajoute le correspondant, le cabinet de Bruxelles peut être sûr qu'on prendra en considération sérieuse tout ce qu'il représentera à la conférence sur la question financière; dans cette question, il ne sera pas seulement appuyé fortement par la France, mais aidé aussi par le désir sincère du roi Guillaume d'arriver enfin à une solution, car son vœu est de soulager ses sujets du fardeau actuel et de l'incertitude qui compromettent tous leurs intérêts. Le roi Louis-Philippe a déclaré positivement que les différends hollando-belges devaient être enfin terminés. et que, s'il sollicitait quelque indulgence pour la Belgique au sujet de la dette, la seule raison en était qu'il était convaincu que le chiffre de la dette arrêtée dans le traité du 15 novembre, était trop élevé pour une population de trois millions cinq cent mille âmes. Le roi des Français assure que cette considération seule l'avait décidé à ne pas exiger encore de la Belgique le remboursement des frais de l'expédition d'Anvers.

vous savais pas astrologue. Pourquoi éviterais-je de vous rencontrer? je n'ai jamais craints personne.

Vous avez bien fait : la peur ne change pas le destin.

Vous ne voulez donc pas de mon amitié?

Franchement, je ne la désire point; et vous y attachez bien peu de valeur vous-même, pour l'offrir ainsi au premier venu. D'où me connaissez-vous?

Notre conversation d'hier m'a vivement intéressé.

Dites, intrigant.

Glyndon, un peu piqué du ton qu'avait pris ce dialogue, fit sentir l'éperon à son cheval sans lui lâcher la bride. Le bel animal se cabra.

Pourquoi retenez votre cheval, dit Zicci, quand vous venez de l'éperonner. S'il avait une voix comme l'Anesse de Balaam, il vous adresserait de justes reproches.

Au fait, il aurait raison. Votre très-humble serviteur, signor.

Ainsi dit Glyndon, et il mit sa fatigante monture au galop.

Le soir, le jeune Anglais se rendit comme de coutume au théâtre. Isabelle jouait un de ses meilleurs rôles. A peine âgé de seize ans, cette jeune orpheline débutait avec le plus grand succès dans une carrière où sa mère avait remporté bien des couronnes. Glyndon, debout dans la coulisse, s'enivrait du son de la voix de sa maîtresse, lorsqu'une main se posa sur son épaule. Il se retourna et reconnut à sa grande surprise, le signor Zicci qui lui dit à voix basse :

Faites-vous accompagner à la sortie du spectacle.

Que voulez-vous dire? ai-je besoin d'un second, est-ce un cartel que vous me proposez?

Cinq poignards sont aiguisés depuis ce matin à votre intention, et les spadassins qui doivent les manier font déjà le guet aux issues du théâtre. On sait que vous retournez ordinairement à pied, laissant votre carrosse à la signora Isabelle.

C'est vrai, mais...

Zicci avait disparu, et quand Glyndon l'aperçut de nouveau, le mystérieux personnage s'entretenait avec le ministre d'Autriche, dans la loge de ce seigneur.

L'acte fini, Isabelle rentra dans la coulisse où se trouvait Glyndon; mais elle ne prêta pas même l'oreille aux compliments que le jeune homme lui adressait sur son jeu et sur son costume. La charmante actrice était brune; ses cheveux, noirs comme l'ébène, retombaient en boucles sur ses épaules arrondies; ses yeux ombragés de longs cils, avaient l'air de brillantes oriolades; mais ce soir-là, leur regard était distrait, inquiet. Elle entra dans un coin du théâtre sa vieille camériste, qui ne la quittait que sur la scène.

Oh! Gianetta, dit-elle, il est là.

Oh? lui dit la vieille.

L'étranger dont je t'ai parlé; celui dont les yeux semblent toujours

CONSEIL PROVINCIAL.

OUVERTURE DE LA SESSION — SÉANCE DU 3 JUILLET.

A onze heures, M. le gouverneur ouvre la séance par le discours suivant :

Messieurs,

L'institution des conseils provinciaux et de leurs assemblées annuelles sera toujours la source féconde de toutes les améliorations que pourront réclamer nos intérêts moraux et matériels.

Investis de la confiance de leurs concitoyens, et instruits des besoins des localités, les représentants de la province apportent dans cette enceinte une réunion de lumières et de connaissances qui serviront de guide à l'administration supérieure toute dévouée au bien-être public.

Riche de son propre fonds et du génie actif de ses habitants, notre belle province, éminemment industrielle, a surtout besoin de voies de communication pour faciliter le développement de toutes ses ressources et accroître ainsi sa prospérité.

Depuis votre dernière session, Messieurs, beaucoup de travaux pour parvenir à ce but ont été achevés, d'autres sont commencés, et, si tous les vœux émis par le conseil n'ont pu être encore réalisés, c'est que les formalités, l'instruction et les études auxquelles sont soumises ces grandes entreprises ne permettent point de les exécuter trop promptement.

La députation permanente dans sa sollicitude active n'a rien négligé, Messieurs, pour répondre à la confiance dont vous l'avez honorée en renvoyant un grand nombre d'affaires à son examen et même à sa décision.

La loi sur les chemins vicinaux n'étant point encore votée, non plus que celle sur l'enseignement primaire, on ne peut vous proposer sur ces objets importants que des mesures provisoires pour satisfaire aux besoins les plus urgents.

L'Exposé de la situation de la province sous le rapport de son administration, qui va vous être présenté, conformément à l'article 115 de la loi provinciale, et le budget de l'exercice de 1859, qui est soumis à votre approbation, vous feront connaître, Messieurs, les résultats avantageux des résolutions prises dans votre dernière session en même temps que plusieurs améliorations utiles qu'il conviendrait encore d'adopter, et les moyens de pourvoir à leur exécution.

Cette nouvelle tâche, Messieurs, sera rendue facile par le zèle, l'esprit de conciliation et le dévouement aux intérêts de la province qui animent cette honorable assemblée et que partage également l'administration.

Au nom du roi, en ma qualité de gouverneur de la province de Liège, je déclare ouverte la session ordinaire du conseil provincial de l'année 1858.

M. Nivard, doyen d'âge, occupe le fauteuil. M. Vandenstein, fils et Lhoneux, comme membres les plus jeunes du conseil, remplissent les fonctions de secrétaire.

Ont répondu à l'appel : MM. Arnould, Cloes, Closset-Wanters, Davignon, Degive, Deliége, Delwaide, Demonceau, Dumont, Destriveaux, E. Dubois, L. Dubois, Delfosse, Elias, Ernst, Flechet, Francotte-Pielain, Gillon, Gouvy, Grosfils, Eymael, Herman, Hubart-Rodberg, Lamarche, Lekeu, Lhoneux, Michiels, Nagelmackers, Nicolat, Nivard, de Potesta, Robert, Sagehomme, Seroux, Stembert, de Woot de Trixhe, Tornaco, de Longrée, Lombard, de Berlaymont, Vandenstein, fils, de Chestret, Neef, de Méan et Vandermaesen.

Ces huit derniers sont les membres nouveaux élus en remplacement de MM. E. de Potesta, Servais, Adam, Billen, Boussemart, Bellefroid, Walthéry et Depresseux.

Absents : MM. de Copis-Méan, Delexhy, Richard-Lamarque et David.

Une discussion s'élève sur le mode d'après lequel on procédera à la vérification des pouvoirs. Quelques membres pensent, qu'aux termes du règlement, cette vérification doit être cause du renouvellement bisannuel, se faire séparément et sans y comprendre la vérification des pouvoirs de celui qui

attachés sur moi ; mais dont le hautain sourire fait mon désespoir. Seul, il reste immobile et froid quand la salle entière bat des mains ; j'en pleurerai de dépit.

— Cet homme-là, mon enfant, doit être aveugle et sourd pour rester insensible aux charmes de votre personne et de votre voix. Il n'est pas digne de vous.

— Pas digne de moi, lui ! Gianetta... Regarde, par le trou de la toile, à gauche, dans la loge du ministre d'Autriche. Ce grand homme pâle, au regard fier.

— Sainte Vierge ! s'écria Gianetta en joignant les mains. On donna le signal pour lever le rideau. Après quelques scènes où l'action languissait, vint celle du dénouement. Isabelle, qui remplissait le rôle d'une amante trahie, fut sublimée ce soir-là. Le parterre était en convulsion. Les mouchoirs endoyaient ; les guirlandes et les bouquets pleuvaient des loges sur la scène. Un seul homme restait sombre au milieu de l'entrainement général. C'était le signor Zicci.

— Par l'enfer, dit un jeune duc napolitain, placé aux avant-scènes, d'où il dévorait l'actrice des yeux, cette femme sera à moi ce soir même, quand nous devrions jouer la comédie d'un mariage pour mettre la conscience de la belle en paix. Tout est-il prêt, Mascari ?

— A ce nom, un petit homme court et trapu, dont l'œil noir conservait un étrange éclat sous d'épais sourcils blancs, sortit de l'espèce d'extase où l'avait jeté le jeu de l'actrice.

— Oui, tout est prêt, monseigneur ; mais j'ai aperçu le jeune Anglais dans la coulisse. Vous savez qu'elle accepte tous les soirs sa voiture. Si par hasard il y montait avec elle...

— Malheur à lui, Mascari. Je ne lui pardonnerais pas son bonheur. Que ce carrosse en ce cas devienne son tombeau. Vos Calabrois connaissent leur métier. Il y aura double paie.

— Diable, diable ! Vous savez qu'on établit toujours une enquête quand un de ces milords disparaît.

— Allons donc ; la mer est-elle moins profonde, la terre moins discrète, pour que Mascari ait peur de fuir un homme ?

Le spectacle fini, Glyndon offrit comme d'habitude sa voiture à Isabelle, qui la refusa d'abord ; mais Gianetta intervint. Arrêté sur le peron du spectacle, le pauvre amant suivait des yeux le carrosse où venait de monter sa maîtresse, lorsque Mertoun vint à lui :

— J'ai une place pour vous dans la voiture de Cetola.

— Vous êtes bien bon d'avoir pensé à moi.

— C'est le signor Zicci qu'il faut en remercier. Ne laissez pas votre ami retourner seul, m'a-t-il dit. Les rues de Naples sont peu sûres. — Mais voici la livrée de Cetola. Montez. Je vous suis. Mais encore une fois, le signor Zicci...

— Zicci, toujours Zicci ! Quel intérêt me porte donc ce diable d'homme. Oh ! mais quelle idée infernale ! S'il avait voulu m'éloigner, si quelque complot se tramait contre l'honneur de la pauvre actrice, pour-

a été élu en remplacement du membre décédé ; la majorité décide que la même commission vérifiera les pouvoirs de M. Neef et des autres membres.

Après une délibération très-longue les commissions nommées reviennent à l'audience. M. Demonceau, rapporteur de la 1<sup>re</sup> commission chargée de vérifier les pouvoirs des membres nommés par les cantons d'Aubel, Fléron, Héron, Hollogne-aux-Pierres, Huy et Landen, conclut à ce que les membres nommés par ces cantons, soient admis. Ces conclusions sont adoptées à l'unanimité.

M. Delfosse, rapporteur de la 2<sup>e</sup> commission, chargée de vérifier les pouvoirs des membres élus par les cantons de Louvegnée, Nandrin, Seraing, Spa, Verviers, Waremme et Liège, conclut à l'admission de tous les conseillers nommés par ces localités. Adopté à l'unanimité.

Les nouveaux membres et ceux réélus prêtent entre les mains du président le serment voulu par la loi.

M. Nagelmackers est ensuite nommé président à l'unanimité des voix sauf deux qui sont obtenues l'une par M. Davignon, l'autre par M. de Longrée.

M. Destriveaux ensuite a été nommé vice-président par 25 voix. M. Davignon n'en ayant obtenu que 20. Le conseil a dû procéder à un 2<sup>me</sup> scrutin pour la nomination du 1<sup>er</sup> secrétaire : au premier tour MM. Ernst et Deliége ont obtenu chacun 20 voix, et M. Dubois 6. — Au 2<sup>me</sup> tour M. Deliége ayant obtenu 24 voix a été proclamé secrétaire. M. Deliége a déclaré ne pouvoir accepter les fonctions de secrétaire, ses devoirs, comme notaire, pouvant l'éloigner chaque jour des assemblées du conseil.

On procède à un nouveau scrutin dans lequel M. Ernst obtient 24 voix, MM. Dubois 11, Tornaco 5 ; en conséquence M. Ernst est proclamé 1<sup>er</sup> secrétaire.

Pour la place de 2<sup>me</sup> secrétaire M. Dubois, juge à Huy, obtient 44 voix, MM. Vandenstein fils et Tornaco chacun 1.

M. Nagelmackers remercie le conseil d'avoir bien voulu le nommer, pour la 3<sup>me</sup> fois, président. Il espère qu'aidé des lumières des secrétaires il parviendra à remplir ses fonctions à la satisfaction du conseil. Il engage les membres à rester unis, à se rappeler qu'ils sont les élus de la province et non de leur canton.

M. le président consulte le conseil sur le point de savoir si l'on procédera aujourd'hui à la nomination des sections.

M. Arnould propose d'en élire la moitié. Le conseil décide qu'on y procédera à la prochaine séance.

M. Delfosse se plaint de ce que malgré la demande adressée à M. Willmar, ingénieur en chef, de se trouver présent aux assemblées du conseil, ce fonctionnaire soit absent ; M. le gouverneur déclare que M. Willmar a dû s'absenter pour affaire urgente, qu'il sera rentré à la fin de la semaine.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance de la session précédente. — Il est adopté.

La séance est levée à trois heures.

Demain séance à 9 heures.

La deuxième séance du conseil provincial qui a eu lieu aujourd'hui, a été consacrée à la formation des sections : nous rendrons compte demain de quelques incidents qui se sont élevés à l'occasion de cette opération.

CHEMIN A UN SEUL RAIL.

Les premiers essais de routes macadamisées ont coûté fort cher ; les premiers ponts suspendus ont occasionné une dépense moitié plus forte que celle que leur construction exige aujourd'hui ; il en est de même de tous les procédés nouveaux. La machine à vapeur et ses nombreuses applications ont éprouvé le même sort, et ce n'est que par des améliorations successives et par des progrès dans le travail qu'on est parvenu à réduire les frais de construction. Un pareil avenir est sans doute réservé aux chemins de fer et aux machines locomotives qui en sont le complément indispensable. Ces constructions sont aujourd'hui d'un prix très-élevé, et tous les obstacles matériels du parcours ne sont pas encore levés pratiquement. Cependant on fait des essais, et

qui ai-je renvoyé mon cheval ! N'importe, je cours à pied. A demain, Mertoun.

— Non, non, je viens avec vous. » Et les deux amis se mirent à courir comme deux lazzaroni à l'approche d'une éruption du Vésuve.

— Cependait le carrosse de Glyndon roulait depuis dix minutes, se dirigeant vers le quartier isolé qu'habitait l'actrice.

— Je t'en veux, ma bonne Gianetta, de m'avoir fait accepter sa voiture, disait Isabelle, je suis décidée à rompre avec lui.

— Pourquoi la refuser ; cette voiture est douce ; les coussins sont moelleux. Cela n'engage à rien.

— C'est égal, je suis lasse de ses fades compliments. Vous n'avez pas toujours parlé ainsi.

— Non, mais je ne l'aime plus. J'en aime un autre.

— Sainte Vierge, dites-moi que ce n'est pas le vilain homme que vous m'avez montré.

— C'est lui-même, Gianetta. Peux-tu bien le trouver laid ?

Tout-à-coup la voiture s'arrêta. Isabelle avança la tête ; à la clarté de la lune elle vit le cocher renversé de son siège, deux hommes le garrottaient ; un troisième ouvrit la portière :

« Ne craignez rien, madame, dit-il ; il ne vous sera fait aucun mal. Veuillez seulement passer dans cet autre équipage, qui vous mènera en lieu de sûreté. » En parlant ainsi, il écarta son manteau, et glissant un bras autour de la taille svelte d'Isabelle, il attira doucement l'actrice à lui.

— Si vous tenez à la vie, s'écria la jeune fille, irritée de ce geste, retirez-vous. Et tirant un poignard de son sein, elle le fit luire aux yeux du duc. Celui-ci recula de plusieurs pas en arrière, et se tournant vers une demi-douzaine d'hommes en manteau :

« Désarmez cette femme, leur dit-il ; mais surtout, qu'on ne lui fasse aucun mal. » Un des spadassins s'avança pour obéir, quand il fut arrêté par ses complices supposés.

« Nous sommes trahis, Mascari, s'écria le duc en tirant son épée. Toute résistance est inutile, dit le plus grand des manteaux. Rentrez chez vous, monseigneur le duc, et remerciez-nous de notre courtoisie.

— Tu étais dans le complot, misérable, dit le duc, en frappant Mascari du plat de son épée.

— Moi, monseigneur, je ne comploterai jamais ; mais on aura offert le double à ces bandits.

— Le triple, monseigneur, et c'est moi qui le leur ai donné. Je ne suis pas duc, mais je m'appelle Zicci. Ce nom est connu à Naples. Le premier lazzaroni vous indiquera mon adresse comme le premier seigneur de la cour ! »

En disant ces mots, Zicci monta sur le siège à côté du cocher, et prenant lui-même les guides, il mit les chevaux au pas, afin de montrer au duc combien peu il le redoutait. Le duc, resté seul avec Mascari, demeura

voici entre autres ce que la QUOTIDIENNE dit aujourd'hui dans un article fort intéressant sur les chemins de fer :

« Des tentatives d'améliorations ont été faites dans le but de faciliter l'établissement des chemins de fer et de réduire les dépenses. Un des plus grands obstacles est la difficulté de faire tourner les waggon dans une courbure à petit rayon. Ce problème semble être résolu aujourd'hui par un mécanicien de Paris ; mais aucune expérience en grand n'a encore été faite, et jusque là, les ingénieurs des ponts-et chaussées sont fort disposés à contester le mérite de cette invention. Il existe un autre essai qui, s'il était appliqué, pourrait avoir des conséquences remarquables sur le sort futur des chemins de fer. On a eu la pensée de substituer un rail unique aux deux bandes. Le waggon a deux roues pivotantes placées longitudinalement dans la rainure de rail unique serait muni de deux roues extérieures qui poseraient légèrement sur des surfaces planes, latérales au rail, uniquement pour maintenir l'équilibre. Cette combinaison n'est point en opposition avec les lois de la statique, et, appliquée à de grandes distances, elle offrirait des avantages de plus d'un genre. Il n'y aurait d'abord qu'un seul rail à construire, et partant économie dans l'emploi du fer, dans la main d'œuvre et dans l'acquisition des terrains ; puis la réduction dans le frottement exigerait une force de traction moins considérable.

Nous attendrons, pour nous prononcer définitivement sur la valeur de cette invention, qu'on en ait fait une application concluante ; nous croyons du reste qu'elle est une de celles qui doivent changer la construction actuelle des chemins de fer. »

Nous avons déjà signalé cette innovation, et nous croyons, qu'appliquée à de grandes distances, elle donnera des facilités pour l'établissement des petites courbures, elle produira une notable économie dans la construction des rails, et qu'elle réduira enfin considérablement les frais de traction. Nous croyons au surplus qu'il est fortement question de faire un essai de ce nouveau système sur une grande échelle, et nous pensons que les succès seront tels, que d'importantes modifications ne tarderont pas à s'introduire dans la construction et dans l'établissement des chemins de fer. (EUROPE INDUSTRIELLE).

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE DU 3 JUILLET.

Naissances : 1 garç., 6 filles.

Décès : 5 garç., 4 filles, 2 femmes, savoir :

Généviève Bost, sans profession, âgée de 77 ans, rue des Croisiers, célibataire. — Marguerite Leclercq, sans profession, âgée de 57 ans, domiciliée à Soumagne, épouse de Mathieu Joseph Bailly.

Librairie Nationale,

RUE VINAIVE D'ILE, N° 46,

DE FELIX PALANTE.

SOUSCRIPTIONS A TOUTES LES PUBLICATIONS PÉRIODIQUES.

EN VENTE :

L'Histoire des Francs-Maçons, par Dubruel, 2 vol. in-18, prix 5 fr. »  
 Guide de la Ménagère, Manuel complet de la maîtresse de maison, par M<sup>me</sup> Demarson, 2 vol. 5 »  
 Manuel de la Conversation et de la pureté du langage, recueil complet des locutions vicieuses les plus usitées en Belgique, avec leur correction, et suivi des locutions latines et italiennes habituellement employées, avec leur traduction française, 1 vol. de 170 pages in-18, 1 »

rait pétrifié, quand il vit accourir deux hommes, dont l'un lui demanda d'une voix essoufflée, s'il n'avait pas vu passer un carrosse avec des laquais en livrée verte.

« Par saint Janvier ! dit le duc que cette question tirait d'une lourde stupeur, nous avons mieux fait que cela : nous avons assisté à l'enlèvement de la voiture avec son contenu, deux femmes, dont l'une paraissait jolie. Nous avons bien tiré l'épée pour secourir la belle affligée ; mais ils étaient dix contre deux ; force nous a été de renoncer.

— Malédiction ! s'écria Glyndon ; mais maintenant nous voilà quatre. Pouvons-nous compter sur votre assistance, messieurs ?

— Sans doute, dit le duc qui n'avait lâché sa proie qu'à regret.

— Les quatre nouveaux alliés, courant dans la bonne direction, il leur fut aisé de rejoindre la voiture. Mais les bravi, enrôlés par Zicci, ne montrèrent pas des cœurs de biche. Voyant quatre hommes fondre sur eux l'épée haute, ils firent volte-face. Une échouffourée sanglante s'engagea. Le signor Zicci s'élança alors du haut du siège, se mêla aux combattants et leur disputa l'avantage. La partie n'était plus égale, et la chute de deux corps annonça deux victimes.

— Sancta Maria ! ora pro nobis, murmura une voix étouffée par le râle de la mort. C'était la voix du vieux Mascari.

Des lumières cependant paraissaient à plusieurs croisées ; une porte s'ouvrit ; deux domestiques, munis de flambeaux, vinrent éclairer la scène. Le duc s'était étié ; Glyndon gisait étendu par terre ; Mertoun était aux prises avec Zicci ; mais les épées leur tombèrent à tous deux des mains.

— Où es-tu blessé ? demanda Mertoun à son ami.

— Au bras droit.

— Tant mieux ; ta blessure n'est pas dangereuse.

— Oui ; mais je suis aussi blessé au sein gauche, Mertoun. Tu consoleras ma mère, à ton retour en Ecosse. Je me sens mourir... C'est le plus grand des cinq spadassins qui m'a frappé...

— Moi, grand Dieu ! dit Zicci. O fatalité !

— Vous avez tué mon ami, dit Mertoun ; je ne suis pas un homme de sang, mais il faut que vous me tuez aussi. Je prends Isabelle sous ma protection. Vous ne l'épargneriez que sur mon corps.

— Moi, bon Dieu ! Mais quel affreux mensonge ! C'est le duc d'A..., qui ravissait ma fille...

— Votre fille !

— Oui, ma fille ! Quand je suis venu au secours d'Isabelle, je vous la destinai, Glyndon, lorsque des circonstances impérieuses m'auraient permis de la reconnaître pour mon enfant. Elle sera la plus riche héritière de Naples. Maintenant, hélas !

— Merci ! dit Glyndon en poussant un profond et dernier soupir.

— Maintenant, mon père, s'écria Isabelle, qui, un moment évanouie, avait repris ses sens, maintenant, mon père, un cloître ! un cloître ! (Métropolitain.)

ANNONCES.

**BAI** Jeudi et Dimanche, 5 et 8 juillet, fête de Hersal à la grande Salle du Moulin, chez **PIEDBOEUF**.

**L'ESTURGEON** qui a été pris près du pont de la Boverie sera vendu en détail jeudi, chez **ANDRIEN** fils. 967

On demande **UN OUVRIER COMPOSITEUR TYPOGRAPHE**, pouvant, AU BESOIN, travailler à la presse, chez **A. REMACLE**, imp.-lib., à Verviers. 968

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ,  
UNE BONNE  
**Maison de commerce,**  
ENSEIGNÉE DU ST.-ESPRIT,  
SISE RUE DEVANT LA BOUCHERIE.

S'adresser pour plus amples informations en l'étude du notaire **BOULANGER**, rue Hors-Château, dépositaire des titres. 95

**Vente**  
PAR  
**suite de surenchère.**

M<sup>e</sup> **DUSART**, notaire à Liège, vendra aux enchères, en son étude, une Féronstrée, une

**BELLE MAISON, N. 91,**  
FAUBOURG Ste.-MARGUERITE,

Avec bâtiment ayant servi à une distillerie, cour et jardin, contenant 22 ares.

On pourra la voir les lundi et jeudi depuis deux heures jusqu'à six.

Cette vente aura lieu le 6 juillet, à 11 heures, sur la mise à prix de 21,000 frs., prix auquel elle est portée par la surenchère. 980

**MARDI 10 juillet à 2 heures,**  
M<sup>e</sup> **DUSART**, notaire à Liège, VENDRA au n. 155, faubourg St-Léonard en cette ville,

**Les Meubles**  
**GARNISSANT CETTE MAISON,**  
tels que commodes, garde-ropes, buffets à glace, tables, chaises, litteries, batteries de cuisine. 961

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

**MINES.**

DEMANDE EN CONCESSION SOUS LES COMMUNES DE FLÉMALLE-GRANDE, JEMEPPE, MONS, GRACE-MONTEGNÉE ET HOLLOGNE-AUX-PIERRES.

Publications nouvelles en exécution de l'art. 15 de la loi du 2 mai 1857.

Le ministre des travaux publics,  
Vu les lois des 21 avril 1810 et 2 mai 1837 et l'arrêté royal du 22 juin 1837;

Vu la demande en concession de mines de houille sous les communes de Flémalle-Grande, Jemeppe et Mons, formée le 9 août 1811, par le sieur Bussy (Paul-Hubert), domicilié à Flémalle-Grande, et la dame Fourneau (Béatrix), veuve du sieur Heusy (Lambert), domicilié à Jemeppe;

Vu la demande en concession de mines de houille sous les communes de Jemeppe et Grâce-Montegnée, formée le 6 septembre 1826, par les sieurs Vanderheyden (André et Edouard), à Hauzeur, domiciliés à Jemeppe;

Vu la demande en extension de concession de mines de houille sous les communes de Hollogne-aux-Pierres et Mons, formée le 25 août 1828, par les sieurs Vanderheyden (André et Edouard), à Hauzeur, domiciliés à Jemeppe;

Vu la demande en extension de concession de mines de houille sous la commune de Jemeppe, formée le 22 février 1829, par les sieurs Vanderheyden (André et Edouard), à Hauzeur;

Considérant que ces demandes tombent sous l'application de l'art 15 de la loi du 2 mai 1857,

Arrête:  
Art. 1<sup>er</sup> Lesdites demandes et le présent arrêté seront publiés dans le **MONITEUR**, par trois insertions consécutives, faites de quinzaine en quinzaine.

Art. 2. Ces demandes et le présent arrêté seront en outre publiés par trois insertions consécutives de quinzaine en quinzaine, dans un des journaux de la province de Liège, et affichés pendant trois dimanches consécutifs, de quinzaine en quinzaine, dans le chef-lieu de la province, dans celui de l'arrondissement judiciaire où la mine est située, et dans toutes les communes sur lesquelles elle s'étend.

La députation du conseil provincial de Liège est chargée de pourvoir à l'exécution de l'art. 2 ci-dessus.  
Bruxelles, le 12 juin 1858.

NOTOMB.

SUIT LA DEMANDE.

Par pétition enregistrée à la préfecture le 9 août 1811, M. Bussy (Paul-Hubert), de la commune de Flémalle-Grande, et la dame Fourneau (Béatrix), veuve de Heusy (Lambert), de la commune de Jemeppe, propriétaires d'une houillère, située dans le Bois-Mont, commune de Jemeppe, ont demandé la concession des mines de houille existantes sous des terrains situés sur les territoires des communes de Flémalle-Grande, Jemeppe et Mons, et limités ainsi qu'il suit, savoir:

Au nord, à partir de la jonction du chemin de Jemeppe à Mons, avec celui de Chant-d'Oiseau et de Rognac à Ruillier: suivant ensuite ce dernier chemin jusqu'à la ferme de Bolsée, située au hameau de Ruillier;

A l'est, depuis la ferme de Bolsée, par le chemin de Ruillier à Jemeppe, jusqu'au coin de ce chemin et du sentier des Meuniers;

Au sud, partant du coin du sentier des Meuniers, par une ligne droite tirée sur la maison de la veuve Paquô; ensuite, depuis cette maison par une seconde ligne droite se terminant au coude de la ruelle de la Basse-Rognac à quatre-vingt dix mètres du chemin de Jemeppe à Mons;

A l'ouest, du coude de la ruelle de Basse-Rognac ci-dessous indiqué, par une troisième ligne droite tirée sur le coin du chemin de Jemeppe à Mons; ensuite, par ce dernier chemin jusqu'à sa jonction avec celui du Chant-d'Oiseau et de Rognac à Ruillier, point de départ.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires des mines existantes sous les terrains compris dans cette délimitation, le soixantième panier des mines qu'ils extrairont dessus les eaux, et le quatre-vingtième de celles qu'ils exploiteront dessous les eaux.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 6 septembre 1826, sous le n° 992 du répertoire, les sieurs Vanderheyden (André et Edouard), à Hauzeur, domiciliés à Jemeppe, ont formé une demande en concession de mines de houille gigantesques sous des terrains d'une étendue superficielle de 53 bonniers 15 perches 14 aunes, dépendans des communes de Hollogne-aux-Pierres et Mons, et dont la délimitation est ainsi qu'il suit:

Au nord-ouest, partant du chemin du Fond-de-Batterie à Hollogne, à sa jonction avec les limites qui séparent les communes de Hollogne-aux-Pierres et de Jemeppe, en suivant lesdites limites vers l'est jusqu'à la rencontre de Hollogne à Jemeppe;

Au nord-est, suivant ensuite ledit chemin de Hollogne à Jemeppe jusqu'à celui du Chant d'Oiseau et de Rognac à Ruy, près de la ferme Bolsée;

Au sud-est, prenant alors ce dernier chemin et le continuant vers le sud-ouest jusqu'à sa jonction avec celui tendant de Hollogne à Flémalle dit du Fond-de-Batterie;

A l'ouest, de ce point par une ligne droite longue de 552 aunes, se terminant au point de départ.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires fonciers 25 cents par bonnier métrique.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 6 septembre 1826, sous le n. 992 du répertoire, les sieurs Vanderheyden (André et Edouard), à Hauzeur, domiciliés à Jemeppe, ont formé une demande en concession de mines de houille, gigantesques sous des terrains d'une étendue superficielle de 53 bonniers 49 perches 8 aunes carrés, dépendans des communes de Jemeppe et Grâce-Montegnée, et dont la délimitation est ainsi qu'il suit:

Au nord-ouest, partant de la jonction du chemin des Meuniers avec celui des Belles-Dames et la ruelle Quoitin, en suivant la ruelle Quoitin, jusqu'à la rencontre du chemin qui fait face au Berleur;

A l'est et nord-est, suivant ensuite ce dernier chemin ainsi que celui de Valentin et la Vieille-Voie, jusqu'à la rencontre du chemin dit du Bas-Ruisseau de Hollogne, que l'on suit également vers sud-est jusqu'à Tout-Voie, au point de jonction du chemin de Berleur à Jemeppe avec celui d'Elle-Respoulette;

Au sud-est et sud-ouest, prenant alors le chemin d'Elle-Respoulette et le continuant, ainsi que celui de Hollogne à Jemeppe, jusqu'à la ruelle des Grands-Maquets; suivant ensuite cette dernière ruelle, puis celle des Meuniers, jusqu'aux limites est du bois de Mont;

A l'ouest, nord-ouest et nord-est, longeant ensuite lesdites limites ainsi que la haie qui limite au sud-est une pièce de terre appartenant à M. Vanderheyden, à Hauzeur, et la veuve Fourneau (N.), jusqu'à la ruelle des Petits-Maquets; de là, allant vers nord par le chemin des Petits-Maquets; puis vers nord-ouest par le chemin de Hollogne à Jemeppe; jusqu'à la rencontre de celui du Bas-Ruisseau de Hollogne; prenant alors ce dernier chemin et le continuant vers sud-est, jusqu'à celui des Belles-Dames; suivant ensuite vers nord le chemin des Belles-Dames, jusqu'à sa jonction avec celui des Meuniers et la ruelle Quoitin, point de départ.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires de la surface le 80<sup>e</sup> panier des mines à extraire ou 15 cents par bonnier métrique.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 22 février 1829, sous le n° 1255 du répertoire particulier, les sieurs Vanderheyden (André), à Hauzeur, de Liège, et Vanderheyden (Edouard), à Hauzeur, d'Ougrée, ont formé une 2<sup>e</sup> demande en extension de concession de mines de houilles, gigantesques sous des terrains d'une étendue superficielle de 16 bonniers 68 perches 30 aunes, dépendans de la commune de Jemeppe et dont la délimitation est ainsi qu'il suit:

Au nord-ouest, nord et nord-est, partant à la ruelle de Basse-Rognac au passage d'une ligne droite, tirée de la maison de la veuve Paquô, sur un coude formé par la ruelle de la Haute-Rognac; suivant ensuite, vers l'est, cette ligne droite longue de 460 aunes, jusqu'à la maison de la veuve Paquô; de cette maison, par une 2<sup>e</sup> ligne droite longue de 117 aunes, tirée sur la jonction du chemin de Ruthier à Jemeppe avec le sentier des Meuniers, et s'arrêtant au point de rencontre de la ruelle des Meuniers, avec une autre

ruelle se dirigeant vers le nord; prenant alors la ruelle des Meuniers et la continuant vers l'est jusqu'à celle des Maquets; suivant ensuite cette dernière ruelle, puis le chemin de Ruthier à Jemeppe, jusqu'à la rencontre d'une ligne droite tirée du carrefour de Tout-Voie sur un vieux chêne situé au chemin de Souxhon, à Flémalle-Grande, et s'arrêtant à la rencontre de la ruelle de la Basse-Rognac.

Au sud-est et nord-ouest, suivant ensuite cette ligne droite longue de 1500 aunes dans la direction de la Faille, jusqu'à ladite ruelle de la Basse-Rognac; prenant alors cette dernière ruelle et la continuant vers le nord, jusqu'au point de départ.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires fonciers vingt-cinq cents par bonnier métrique.

TRAVAUX A EXÉCUTER AUX ROUTES NEUTRES ET COMMUNES EN 1858.

AVIS. — Lundi 9 juillet courant, à dix heures du matin, à la maison blanche, il sera procédé en présence des délégués des gouvernements Belge et Prussien, à l'adjudication publique, par soumission et aux enchères des travaux à exécuter en 1858 aux routes neutres et communes, d'après les conditions du devis de l'année dernière, qui est déposé à l'hôtel du gouvernement, dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, et à la régence royale prussienne à Aix-la-Chapelle.  
Liège le 5 juillet 1858.

POMMADE DU BON DUPUYTREN.

Ce cosmétique préparé par M. Mallard, pharmacien à Paris, d'après la formule de l'illustre chirurgien en chef de l'hôtel Dieu, est employé avec le plus grand succès pour arrêter LA CHUTE DE LA CHEVELURE, en favoriser le retour et prévenir sa décoloration, 2 fr. 50 c. le pot. Dépôt chez M. Decamps phar. rue de la Régence, à Liège. On trouve à la même pharmacie LA PÂTE TYLACÉENNE, pour la guérison des cors, et L'ESSENCE CONCENTRÉE DE SALSEPAREILLE DE BRETON, phar. à Paris, spécifique pour la cure des maladies SECRÈTES

BOURSES.

PARIS, LE 2 JUILLET.

Trois p. c. . . . .	80	Actions réunies. . . . .	—
Quatre p. c. . . . .	—	Différée ancienne. . . . .	—
Cinq p. c. . . . .	110 50	Bito nouv. s. int. . . . .	—
Act. de la Banque. 2560		Bette active. . . . .	22 1/2
Obl. la vil. de Par. 1150		Id. passive. . . . .	—
Emprunt belge. . . . .	—	Emp. rom. . . . .	101 5/8
Société Générale. . . . .	—	Rente de Naples. . . . .	98 60
Banque de Belgiq. 1440		Empr. portugais. . . . .	—
Mutualité. . . . .	—	Migueliste. . . . .	—

AMSTERDAM, LE 2 JUILLET.

Holl. Dette activ. 101 7/8		Certific. à Amster. . . . .	—
Dito 2 1/2. . . . .	54 15/16	Pologne. s. s. 300	137 5/4
Différée. . . . .	—	Prus. L. de Rd. 50	114 5/4
Billet de change. 25 5/16		Espagne. E. Ard. . . . .	21 9/16
Obl. synd. d'am. 96 1/2		Dito grad. . . . .	—
" 5 1/2. 80 1/4		Dette différ. anc. . . . .	—
S. de C. des P.-B. 180 5/4		" nouv. . . . .	—
" nouvelle. . . . .	—	" passive. . . . .	4 5/4
Russie. Hope et Co 105 5/4		Autr. Métall. s. 105	—
" 1829. s. 105 5/8		Bres. Obl. à Lond. 80 5/4	—
Inscr. au gr. livre 68 1/2			

ANVERS, LE 5 JUILLET.

ANVERS. Det. act. 104 1/2		A Prusse. Em. à Berl. 114 1/2	P
" Det. diff. 48 1/4		A Naples. Cert. Fal. 95 5/8	A
Empr. de 48 mill. 102		ET. ROM. Lev. 1852. 101 5/4	
Id. de 50 mill. 95 1/4		P Cert. à A. 1854. . . . .	101
HOLL. Dette activ. 54 1/8			
Rente rembours. . . . .	—		
AUTRICHE. Métall. 106 5/4			

CHANGES.

Amsterd. C. jours. 1 1/2	% p.	P
Id. 3 mois. . . . .	—	—
Rotterd. C. jours. 1 1/2	% p.	P
Id. 3 mois. . . . .	—	—
Paris. C. jours. 1 1/8	av.	A
Id. 2 mois. . . . .	5/8 p.	A
Londres. C. jours. 40 5/12	A	
Id. 2 mois. . . . .	40 1/2	P
Francfort. C. jours. 35 7/8	A	
Id. 3 mois. . . . .	—	—
Bruxelles et Gand. . . . .	—	—

BRUXELLES, LE 5 JUILLET.

Dette active 2 1/2	55	A Brasseries. . . . .	—
Emp. Rothschild. 102		P Tapis. . . . .	—
Fin courant. . . . .	102	P Fer d'Ougrée. . . . .	—
Emp. de 50 mill. . . . .	95 1/4	Mutualité. . . . .	118 1/4
Fin courant. . . . .	95 1/4	S. C. Bruges. . . . .	—
Emp. de 1852 (4). 98 1/2		A Monceaux. . . . .	—
Act. de la Soc. G. 855		A Act. Réunies. . . . .	—
Emp. de Paris. . . . .	1760	A Borinage. . . . .	—
S. de Comm. de c. 152		A Houyoux. . . . .	—
B. de Belgique. . . . .	—	A Papeterie. . . . .	—
C. de S. et Oise. 114 1/4		P Lits de Fer. . . . .	—
Hauts-Fourneaux. . . . .	—	A Luxembourg. . . . .	—
Banque Foncière. 102 1/2		P Civile. . . . .	—
Idem. . . . .	—	Herve. . . . .	—
Flenu. . . . .	—	Ch. de Fer de Col. 1005 et	A
Hornu. . . . .	—	Ch. de B., M. et B. . . . .	—
Sclassin. . . . .	—	Asphalt. . . . .	—
Soc. Nationale. . . . .	—	Holl. Dette active. 54	
Levant du Flenu. . . . .	—	Losrenten inscrit. 100	
Ougrée. . . . .	—	Autriche. Métalliq. 106 1/4	
Sars-Longscham. . . . .	—	Naples. C. Falcon. 95 1/2	A
Chemin de Fer. . . . .	—	Espagne. Ardoin. 21 1/2	A
Vennes. . . . .	—	Fin courant. . . . .	—
St-Léonard. . . . .	—	Prime un mois. . . . .	—
Chatelineau. . . . .	—	Différée de 1850. . . . .	—
Verreries. . . . .	—	Idem de 1855. . . . .	—
Betteraves. . . . .	—	Passives. . . . .	—
Verr. de Charl. . . . .	—	Bresil. E. de Roth. 70 5/4	A
L'Espérance. . . . .	—	Rome. E. de 1854. 101 5/4	

VIENNE, LE 25 JUIN.

Métalliques, 106 5/8. — Actions de la Banque, 1455.

Imprimerie de J.-Bte Nossent, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.